



# Confédération Paysanne

## Deux-Sèvres

*Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs  
Membre de la Coordination Européenne Via Campesina*

Parthenay, le 15 septembre 2010

A tous les élus, à tous les citoyens

Appel à soutenir une revendication syndicale du pluralisme en agriculture

La Confédération paysanne s'est installée à La Maison du Lait, siège du CNIEL (Interprofession Laitière Nationale) depuis mercredi 8 septembre à 15h. Notre syndicat revendique, et ce depuis de nombreuses années, un fonctionnement pluraliste des interprofessions agricoles.

Cette demande est totalement justifiée par le fait que les accords interprofessionnels s'appliquent à la totalité des producteurs.

Imagine t'on qu'un seul syndicat de salariés puisse siéger dans une quelconque instance à l'exclusion de tous les autres ? NON

Peut-on alors laisser perdurer un système où la seule FNSEA siège?

Parfois les pouvoirs publics se sont retranchés derrière le fait que les interprofessions sont de droit privé. C'est vouloir ignorer que le rôle des pouvoirs publics y est central, car c'est par un arrêté interministériel que les accords signés dans les interprofessions s'appliquent à la totalité des producteurs.

La LMA votée cet été par les assemblées pouvait remédier à ce défaut caractérisé de pluralisme et de démocratie. Cette opportunité n'a pas été saisie.

C'est donc par une négociation entre l'interprofession, le Ministère de l'Agriculture, et la Confédération paysanne que la solution sera trouvée.

Le 9 septembre, un huissier est passé constater la présence de la Confédération Paysanne sur les lieux, depuis, il n'y a pas eu de référé.

Lundi 13 septembre, une délégation la Confédération paysanne a rencontré Henri Brichart, président du CNIEL sous l'égide du chef de cabinet du Ministre pour lui faire une proposition en 7 points, consignée en bas de page. Celui-ci n'accepte pour l'instant pas notre entrée au CNIEL.

Élément complémentaire : le CNIEL est composé de trois collèges

- le collège de l'industrie laitière et le collège de la coopération laitière : dans ces deux collèges la diversité de représentation garantit le pluralisme et, par ces deux collèges, c'est l'ensemble des transformateurs qui sont représentés ;

- le collège des producteurs : dans ce collège, les producteurs sont « représentés » par la seule FNPL (Fédération des Producteurs de Lait, section de la FNSEA). C'est le seul des trois collèges où toute idée de pluralisme est exclue (Confédération paysanne, Coordination Rurale et Jeunes Agriculteurs, tous syndicats représentatifs ne sont pas représentés).

A ce jour, la Confédération Paysanne occupe toujours la Maison du lait pour obtenir sa place à l'interprofession.

Parce que nous savons l'attachement que vous avez à une expression normale de la démocratie,

**Nous vous remercions de nous exprimer votre soutien**

**que vous pouvez nous transmettre par mail à l'adresse :**

**maisondulaitpourtous@confederationpaysanne.fr**

**ou nous téléphoner :**

**Philippe Collin, Porte-parole : 06 76 41 07 18**

**Véronique Villain, Secrétaire générale : 06 12 94 51 18**

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs l'expression de nos salutations les meilleures.

Jean-Paul GOBIN,  
Porte-parole

**PS : les sept propositions de la Confédération paysanne : modalités de fonctionnement du collège producteur de l'interprofession laitière**

**1. Le collège producteurs est composé de représentants de l'ensemble des organisations syndicales représentatives.**

**2. Le collège désigne en son sein ses délégués au CA du Cniel (« bureau »).**

**3. La composition du collège des producteurs et du « bureau » tiendra compte de la représentativité des organisations mesurées lors des élections professionnelles au sein du collège des chefs d'exploitations et assimilés. (Nombre de voix)**

**4. Le « bureau » du collège portera au CA du Cniel la position majoritaire définie par le collège producteurs.**

**5. Les réunions du collège producteurs se tiennent au siège du CNIEL.**

**6. L'ordre du jour des réunions du collège producteurs est élaboré sur proposition du bureau.**

**7. Les conventions entre le Cniel et les organisations de producteurs sont réparties en fonction de la représentation des organisations ci-dessus.**